



SERVICE MINIMUM

le 31 juillet 2007, réagissons !

Union Départementale de l'Yonne

7 rue Max Quantin
89000 AUXERRE

UNIONS LOCALES

AVALLON :

17 rue du Bel Air
Tel. 03 86 34 58 67

ST FLORENTIN

Hôtel de Ville—Salle 2
Tel. 03 86 35 03 25

JOIGNY / MIGENNES

23 Av. de l'Europe
Tel. 03 86 80 31 43

SENS

14 rue Pasteur
Tel. 03 86 65 19 20

TONNERRE

5 rue de l'Hôtel de Ville
Tel. 03 86 55 20 08

TOUCY

Avenue Félix François
1 rue René Marchand
Tel. 03 86 44 27 65

Le texte sur le droit de grève / service minimum présenté par le gouvernement est en débat à partir du 17 juillet au Sénat et du 30 juillet à l'Assemblée nationale.

L'objectif du gouvernement n'est pas de mettre en place un contexte propice à diminuer les causes de conflits, en particulier en obligeant les directions à négocier en cas de désaccord ou en insérant dans les cahiers des charges des appels d'offres des obligations sociales. Il veut continuer à laisser la porte ouverte au dumping social et à une course à la productivité dévastatrice pour les salariés, pour le seul bénéfice des directions d'entreprises.

Quant aux usagers, comme le montre les prises de positions des associations concernées, ce texte ne répond en rien à leurs préoccupations quant aux dysfonctionnements quotidiens des transports publics.

Depuis le début du processus, la Cgt a dénoncé les attaques portées à l'exercice du droit de grève, en particulier sur la déclaration préalable des salariés et sur la consultation des salariés au bout de huit jours de conflit. Qui plus est, la disposition tendant à faire croire que les salariés seraient payés pendant les grèves, est une provocation mensongère et populiste visant de jeter à la vindicte populaire les grévistes.

La Cgt dénonce le caractère démagogique d'un texte qui ne vise, contrairement à son titre, ni à améliorer le dialogue social, ni à fournir aux usagers un service public de qualité !

La Cgt s'est positionnée en organisation syndicale à l'offensive et en opposition aux attaques sur le droit de grève :

F en sortant un argumentaire détaillé,

F en éditant et en diffusant un tract les 10 et 11 juillet en direction des usagers pour les sensibiliser sur une question manipulée par gouvernement, médias et sondages interposés,

F en répondant, par un courrier envoyé par Bernard Thibault, au texte de loi présenté par le ministre,

F en remettant aux ministres des amendements au texte visant à enlever les dispositions attaquant le droit de grève et à instaurer des contraintes sociales et les conditions d'un autre dialogue social,

F en interpellant les parlementaires sur la base de ces mêmes amendements afin de peser sur le débat au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Alors que la CGT a répondu à la sollicitation du ministre en apportant nos propositions de modifications, nous sommes depuis le début face à un simulacre de consultation destiné à donner un

Téléphone : 03 86 51 73 77
Télécopie : 03 86 52 90 47
Messagerie : contact@cgt89.fr
Site : www.cgt89.fr